

RECENSEMENT CITOYEN

Pour rappel, chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser (recensement militaire), à compter de son 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit. Par exemple, si son 16^e anniversaire est le 8 septembre 2022, vous devez procéder à son recensement militaire entre le 8 septembre 2022 et le 8 décembre 2022. Pour cela, venez simplement en Mairie avec votre enfant, sa pièce d'identité et votre livret de famille. Il vous sera remis une attestation de recensement nécessaire lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au baccalauréat). Le recensement permet également à l'administration de convoquer le jeune à la journée « Défense et Citoyenneté ».

ÉTAT CIVIL

Le 25 juin 2022, **Eloïse PASCUAL** et **Jonathan BOUQUIE** se sont mariés à la mairie de Creysse



Déchetterie de Martel

Horaires d'ouverture
Mardi et Vendredi de 14h00 à 18h00
Mercredi, Jeudi et Samedi
de 9h00 à 12h00
Tél : 05 65 27 19 42

Accueil du public en Mairie

Lundi et Jeudi de 14h00 à 17h00
Samedi de 9h00 à 12h00
Permanence du Maire le samedi
de 11h00 à 12h30
Tél. 05 65 32 22 18
Fax 05 65 32 23 51
mairie.creysse@wanadoo.fr

Rédaction/Réalisation/Photographies :
Commission communication : ANDRIES-ROUSSEL Gabrielle, FLOIRAC Guy, LAVAUD Françoise,
TOUTIN Catherine, et ISSALY Muriel, PODYMA Morgane nos secrétaires de mairie
Avec la participation graphique de O Cédille en la personne de Fred Dayes
Photo de couverture : Coralie Bessas



FLASH INFOS septembre 2022

LE MOT DU MAIRE

Les épisodes caniculaires que nous avons vécus ces derniers temps ont quelque peu perturbé notre quotidien ainsi que celui de tous ceux qui avaient choisi notre village comme lieu de villégiature.

Malgré des conditions climatiques peu favorables aux visites et aux ballades, chacun s'est adapté aux circonstances du moment et a, malgré tout, profité de ce que l'environnement pouvait offrir. J'en veux pour preuve les 700 personnes qui ont, à ce jour, fait usage du bac que l'on peut qualifier de valeur sûre, pour un public en quête de propositions originales et bucoliques. Quant à la meunerie, elle a ouvert ses portes en début d'été même s'il reste encore quelques ajustements à réaliser. Notons que la salle dédiée aux mariages et aux expositions, est devenue un lieu particulièrement prisé et convoité par les exposants.

L'inauguration du moulin, du bac et du parcours d'interprétation historique aura lieu à la mi-octobre, sous réserve toutefois de la disponibilité de nos partenaires financiers.

Dans un autre domaine, vous trouverez joint au présent Flash Infos, un questionnaire portant sur le devenir des locaux de l'ancienne école. À toutes fins utiles, je vous engage vivement à faire connaître vos suggestions sur le sujet.

Prochainement, Creysse sera doté d'un site internet. Morgane Podyma, notre secrétaire, en assurera la gestion. N'hésitez pas à la contacter et lui transmettre toute information qui présente un intérêt pour notre territoire. Je profite d'ailleurs de l'occasion qui m'est offerte pour remercier - O Cédille - pour sa gracieuse prestation en la matière.

Enfin, sachez qu'une réunion publique, dans le cadre du projet d'adressage mis en œuvre dans notre commune, est programmée pour le vendredi 30 septembre à 18h. La seconde partie de cette rencontre permettra à toutes celles et ceux qui le désirent, de s'exprimer sur le sujet ou sur d'autres, si besoin en était.

En souhaitant que des températures plus douces accompagnent l'arrière-saison qui s'annonce,

Belle fin d'été à tous,

Guy FLOIRAC

ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

LES MANIFESTATIONS À VENIR

Septembre

- « Comité des fêtes de Creysse », **dimanche 11 septembre**, vide-greniers
- « Autour du Cacrey », **samedi 17 et dimanche 18 septembre**, Journées du Patrimoine, deux visites au départ de la halle :
 - Le coeur du village : samedi à 10h et 14h
 - Le circuit des 4 moulins et des pigeonniers (vélo et covoiturage) samedi et dimanche à 14h
- « Autour du Cacrey », salle du moulin, **du vendredi 23 au dimanche 25**, de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, exposition autour de la Lavande

Octobre

- « Autour du Cacrey », salle polyvalente, **samedi 8 octobre à 17h**, diffusion du film *Pêcheurs de la Dordogne*, suivie d'un débat animé par Michel Lorblanchet, Préhistorien et Historien

LO FORN DA CREISSA

L'association LO FORN DA CREISSA vous annonce que Fabrice Toutin prend sa retraite et ne fera plus de pain régulièrement.

En revanche, l'accès au fournil reste d'actualité pour tous. L'association continuera de proposer des activités autour du four. Un calendrier des manifestations sera édité prochainement.

Merci à tous et à toutes d'avoir participé à la naissance de cette association : cette belle aventure humaine continue et nous vous disons à bientôt !

La présidente

Catherine TOUTIN



AVENIR DU LOCAL ÉCOLE

À la suite de la résiliation du bail commercial, le local (ancienne école) est disponible à l'exploitation depuis le 1^{er} avril 2022. Après décision du Conseil Municipal, la commune a acquis la Licence IV en juin 2022. Le Conseil souhaite associer la population à la réflexion sur l'avenir de ce lieu communal. Vous trouverez joint à ce Flash Infos un questionnaire vous permettant d'exprimer vos attentes afin de nous aider à concevoir la destinée de cet espace.

Merci de nous déposer le questionnaire complété en mairie avant le 30 septembre 2022.

L'ADRESSAGE DE LA COMMUNE

Une proposition de noms de voies sera présentée à l'occasion de la consultation publique qui aura lieu **vendredi 30 septembre à 18h à la salle polyvalente**. Cet échange sera suivi d'un apéritif convivial.

MOBILIER URBAIN

Récemment, 4 distributeurs de poches de propreté canine ont été mis en place dans le village : au niveau du parking de la salle polyvalente, de la halle, de la passerelle du Moulin et du préau de l'école. Des racks à vélos sont en cours d'installation.



SITE INTERNET

Dans quelques semaines, le site internet de la commune va voir le jour. Si vous souhaitez que votre activité y figure, merci de faire le retour de vos informations au secrétariat de la Mairie : texte, photos, lien vers site internet.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants !

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter ou à venir directement nous rencontrer à la Mairie (qui se situe à côté de l'église). Vous trouverez les horaires de la Mairie ainsi que les contacts à la fin de ce Flash Infos.



URBANISME

Toute modification* et / ou toute construction sont soumises soit à une déclaration préalable, soit à un permis de construire.

Pour rappel, tout travaux ne peut débuter sans réception de l'arrêté officiel d'autorisation.

Attention, pour toute demande se situant dans le périmètre de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), nous vous remercions de contacter la Mairie en amont.

*Clôture, ravalement de façade, réfection de toiture, changement des huisseries, piscine, terrasse, abri de jardin, liste non exhaustive.